

Fiche d'information Contamination alimentaire due à la présence de clenbutérol

destinée aux fédérations, aux athlètes et au personnel d'encadrement

Résumé

La consommation de viande au Mexique, en Chine et au Guatemala peut entraîner l'absorption involontaire de clenbutérol, une substance interdite. Les fédérations ainsi que les athlètes doivent prendre des mesures de précaution.

Attitude à adopter

- ✓ Dans le cadre de voyages au Mexique, en Chine ou au Guatemala, des mesures de précaution doivent être prises par rapport à la consommation de viande.
- ✓ Les besoins en protéines doivent être couverts par divers moyens, et à chaque fois par de petites portions: viande de différents animaux, poisson, tofu ou différents produits laitiers, par exemple. Il n'existe actuellement aucune preuve d'une contamination au clenbutérol dans les produits laitiers.
- ✓ En cas de besoin en protéines élevé, les fabricants de shakes ou de barres protéinées peuvent être considérés. Le besoin devrait être clarifié avec un expert et des produits certifiés de manière indépendante ou ceux de fabricants suisses dignes de confiance avec une référence claire au sport de compétition devraient être utilisés.
- ✓ Lors des compétitions, s'en tenir à l'offre des points de restauration officiels.
- ✓ La restauration doit, dans la mesure du possible, se faire en groupe et non individuellement.
- ✓ Dans l'idéal, il conviendrait d'attester le lieu et les biens consommés (photos, justificatifs de paiement).

Le clenbutérol, qu'est-ce-que c'est ?

- ✓ **Objectif médical:** ingrédient pour le traitement de l'asthme (non autorisé en Suisse).
- ✓ **Effets secondaires:** fréquence cardiaque élevée, hypertension, tremblements musculaires, maux de tête, nausées, agitation.
- ✓ **Liste des interdictions:** S 1.2 «autres substances anabolisantes», interdites dans tous les cas.
- ✓ **Utilisation dans le sport:** substance dopante (effet anabolisant).
- ✓ **Additif dans l'élevage du bétail:** stimulateur de croissance (interdit dans la plupart des pays).
- ✓ **Pays** desquels il existe des informations sur la viande contaminée: Mexique, Chine et Guatemala.

Échantillons pendant ou après un voyage à l'étranger

Le [nouveau règlement](#) de l'AMA est entré en vigueur le 1er juin 2019. Lorsque l'analyse d'un échantillon de dopage en laboratoire ne révèle que des traces (<5 ng/ml) de clenbutérol, ce résultat est maintenant considéré comme un résultat d'analyse anormal (au lieu d'un résultat d'analyse positif comme auparavant). Si ensuite les sportifs concernés peuvent prouver de manière crédible que le clenbutérol est entré dans leur corps par la consommation de viande contaminée au Mexique, en Chine ou au Guatemala, généralement cela ne donnera lieu à une suspension. Toutefois, si après [l'enquête décrite](#) Antidoping Suisse conclut que le résultat d'analyse anormal n'est pas dû à une contamination de la viande, une violation des règles antidopage sera portée et la procédure disciplinaire normale sera engagée. Si une concentration ≥ 5 ng/ml de clenbutérol est détecté dans un échantillon, ceci est toujours considéré comme un résultat d'analyse positif et donnera lieu à une procédure disciplinaire.

C'est pourquoi Antidoping Suisse recommande aux sportifs de respecter toutes les recommandations ci-dessus même après le 1er juin 2019.